

Strasbourg, 16 octobre 2020

GEC(2020)4

COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE (GEC)

**Conférence organisée par le Conseil de l'Europe
en partenariat avec la présidence allemande du Comité des Ministres**

Berlin, 11-12 mai 2021

PROJET de document de réflexion

Si, historiquement, des progrès ont été réalisés dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le droit de chaque femme et de chaque fille à une vie sans violence, nous assistons à des tentatives de remise en cause de ces progrès. La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), qui fête ses 10 années d'existence, a été une cible privilégiée de ces attaques, malgré son impact positif. Selon Phumzile Mlambo-Ngcuk, secrétaire générale adjointe et directrice exécutive d'ONU Femmes, "il est nécessaire de reprendre et d'accélérer les progrès réalisés jusqu'à présent, qui sont maintenant menacés. Plutôt que des avancées pas à pas, il faut prendre des mesures audacieuses et d'envergure". Avec cette conférence, le Conseil de l'Europe, sous l'égide de la présidence allemande du Comité des Ministres, vise à attirer l'attention sur les progrès réalisés et les défis à venir, et à faire preuve d'audace pour garantir et dépasser les gains obtenus jusqu'à présent.

Premier jour : 10e anniversaire de la [Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (Convention d'Istanbul)

Mai 2021 marque le 10e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention d'Istanbul. La reconnaissance internationale que la Convention d'Istanbul a obtenue et l'impact concret qu'elle a eu sur les législations et les pratiques nationales, ainsi que - ce qui est le plus important - sur les victimes, sont autant de raisons de se réjouir. S'appuyant sur les normes et la jurisprudence internationales et européennes, ainsi que sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés au niveau national, la Convention d'Istanbul est largement reconnue comme l'instrument juridique le plus ambitieux pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes. Les évaluations réalisées à ce jour par le GREVIO (le mécanisme de suivi mis en place par la Convention d'Istanbul) montrent clairement que la convention a inspiré et apporté des changements à la législation et aux pratiques des États parties. Le traité donne ainsi des résultats tangibles qui se répercutent sur les victimes de la violence à l'égard des femmes.

Pourtant, dans le contexte d'un « retour de bâton » général dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes dans le monde, la Convention d'Istanbul est de plus en plus attaquée par différents groupes. En utilisant des discours basés sur des arguments fallacieux et des hypothèses incorrectes sur les implications de la convention, ces voix ont gagné un certain soutien et ont détourné l'attention du phénomène de la violence contre les femmes et des outils fournis par la convention pour y faire face. Dans certains cas, cela a entraîné un retard ou un rejet de la ratification de la convention. Les organes du Conseil de l'Europe, les expertes et experts du GREVIO et les représentant-e-s auprès du Comité des parties à la convention ont répondu aux objections soulevées et dissipé les fausses idées autour de la convention par des messages très clairs, fondés sur des preuves, qui s'inspirent des évaluations du GREVIO et de l'expérience des États parties. En démontrant le caractère non fondé de ces objections et l'impact positif de la convention sur les États parties, toutes et tous ont souligné la nécessité d'un instrument international en plus des cadres juridiques et politiques nationaux solides. La force et l'importance de la convention ont donc été soulignées et il convient de poursuivre l'action en vue de progresser plus encore.

Le nombre de parties à la Convention d'Istanbul n'a cessé d'augmenter depuis son entrée en vigueur, y compris au cours des dernières années. Des États non-membres du Conseil de l'Europe tels que le Kazakhstan et la Tunisie ont également exprimé leur intérêt à adhérer aux normes de la convention, en mettant en route leurs procédures nationales en vue de d'une éventuelle signature. L'Assemblée du Kosovo* a adopté en septembre 2020 un amendement à la Constitution qui donne un effet direct à la convention. L'Union européenne a déjà signé la convention en 2017. Toutefois, il faut faire davantage pour mettre en évidence les avantages de la convention d'Istanbul et dissiper toute inquiétude quant à sa portée et à son impact, l'objectif étant, à terme, que tous les États membres du Conseil de l'Europe, et au-delà, ratifient la convention et, ce faisant, offrent aux femmes et aux filles la sécurité et la protection contre la violence. Cette journée de célébration sert également cet objectif.

L'objectif de la première journée de la conférence est triple :

- ✓ Célébrer le 10e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention d'Istanbul ;
- ✓ Faire le point sur les réussites de la Convention d'Istanbul ainsi que sur les défis rencontrés ;
- ✓ Encourager les États membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait, ainsi que les États non-membres, à signer et à ratifier.

La conférence rendra hommage au rôle important de la Convention d'Istanbul pour combler une lacune dans la protection des femmes contre la violence fondée sur le genre en Europe et au-delà. Un accent particulier sera mis sur la valeur ajoutée de la convention, le lien entre la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre la violence envers les femmes, ainsi que la reconnaissance de la violence envers les femmes comme une violation des droits humains. La conférence abordera, de manière participative et interactive, les défis actuels auxquels la Convention d'Istanbul est confrontée, en la plaçant dans le contexte plus large de la régression générale dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes dans le monde, notamment en donnant la parole aux représentant-e-s des États membres du Conseil de l'Europe qui n'ont pas encore ratifié la Convention d'Istanbul, ou qui ont réussi à surmonter les difficultés du processus de ratification. La conférence offrira ensuite une plateforme pour l'échange de pratiques prometteuses dans la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, avec la participation de représentant-e-s des États et de la société civile. Cela se fera par le biais d'une table ronde, mais aussi d'un événement dynamique « World Café » au cours duquel, dans un cadre plus informel, les participants et les participantes discuteront de la manière dont la Convention d'Istanbul a permis aux ONG et aux autres parties prenantes travaillant dans le domaine de la violence contre les femmes d'assurer une meilleure prévention, protection, poursuites et politiques intégrées. Le premier jour de la conférence se terminera par un appel aux États membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait et aux autres États participant-e-s, à signer et à ratifier la convention. La conférence devrait réaffirmer la volonté politique des États parties de mettre pleinement en œuvre la convention, et susciter un véritable intérêt pour la convention parmi les principales parties prenantes, les médias et les représentant-e-s des ONG dans les États qui ne sont pas encore parties.

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit à son territoire, ses institutions ou sa population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Deuxième jour : *En route pour l'égalité entre les femmes et les hommes : mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023*

Sur la base des discussions de la première journée, la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes est essentielle à la protection des droits humains, au fonctionnement de la démocratie, au respect de l'État de droit, à la croissance économique et à la durabilité. Le Conseil de l'Europe, à travers sa [Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023](#), vise à accroître l'impact et la visibilité des normes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en soutenant leur mise en œuvre dans les États membres. Le but général de la stratégie est de parvenir à la promotion et à l'autonomisation des femmes et à la réalisation de l'égalité effective entre les femmes et les hommes dans les États membres du Conseil de l'Europe par d'activités autour de six objectifs stratégiques, dont trois seront au cœur de la deuxième journée de la conférence : [†]

- *Prévenir et combattre les stéréotypes et le sexisme ;*
- *Parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique ;*
- *Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.*

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023, le Conseil de l'Europe s'engage dans la promotion, le suivi et l'évaluation des normes, afin d'identifier les lacunes et les obstacles à leur mise en œuvre. La conférence constituera une bonne plate-forme pour ce faire, en vue de l'élaboration d'activités, d'outils et de programmes de coopération visant à combler les lacunes et à répondre aux besoins dans l'application des instruments pertinents. La création et le renforcement de partenariats stratégiques avec les parties prenantes nationales, d'autres organisations régionales et internationales, ainsi qu'avec la société civile, sont également une priorité afin d'assurer les synergies nécessaires, de renforcer l'impact et d'accroître l'efficacité, la portée et la visibilité - en ces temps de pression accrue sur des ressources limitées, notamment en raison des nombreux impacts de la pandémie Covid-19.

Une évaluation de la situation et des progrès réalisés dans les États membres en ce qui concerne la mise en œuvre des normes clés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour 2018-2023 permettra donc un apprentissage mutuel, des échanges d'expériences et de nouveaux partenariats, ce qui constitue un point de mire indispensable pour parvenir à une égalité effective entre les femmes et les hommes à tous les niveaux et dans tous les domaines - au bénéfice de la société dans son ensemble, ainsi que des générations futures. La conférence donnera également l'impulsion nécessaire pour une action renforcée dans les thèmes prioritaires.

[†] Les trois autres objectifs stratégiques sont les suivants : "Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique" (thème central de la première journée de la conférence) ; "Assurer l'égalité d'accès des femmes à la justice" ; et "Intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques et mesures".

Le deuxième jour de la conférence vise à :

- ✓ Faire le point sur les progrès, les expériences et les défis liés à la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 et mettre en évidence les questions les plus critiques à traiter au cours des deux ans et demi à venir ;
- ✓ Partager des informations et des expériences sur les stratégies et les outils utilisés pour mettre en œuvre la recommandation du Conseil de l'Europe de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme ;
- ✓ Examiner les obstacles persistants à une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique, et étudier le rôle des partis politiques et des institutions concernées pour assurer la poursuite des progrès ;
- ✓ Mettre en évidence les pratiques prometteuses et les recherches pertinentes concernant les politiques de migration, d'asile et d'intégration dans une perspective de genre.

Le sexisme est répandu et prévalent dans tous les secteurs et toutes les sociétés. La lutte contre les stéréotypes de genre et le sexisme est une priorité du Conseil de l'Europe depuis 2013 et différentes activités ont été menées, notamment dans les [secteurs des médias et de l'éducation](#). La [recommandation](#) historique du Conseil de l'Europe de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme invite les États membres à contrôler la mise en œuvre des politiques de lutte contre le sexisme au niveau national, y compris par des mesures législatives et politiques. La première table ronde de la deuxième journée discutera de la mise en œuvre de la recommandation et de la campagne connexe « [Sexisme : Vois-le. Dis-le. Stoppons-le!](#) » qui met en lumière les initiatives pertinentes des responsables politiques et de la société civile au niveau national et régional.

La deuxième table ronde abordera la situation actuelle, les tendances et les outils permettant d'atteindre [une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision](#), y compris dans les parlements, ce qui est une condition de la justice et de la démocratie. Cet objectif nécessite la mise en œuvre des normes existantes, mais aussi des politiques de soutien pour atteindre la démocratie paritaire. Une action coordonnée entre les différentes parties prenantes est nécessaire - et reste essentielle - pour parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique. En outre, il est important que les femmes politiques créent des réseaux afin d'accélérer leur progression en politique.

Le troisième et dernier panel fera le point sur les dernières recherches et politiques en matière de protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, ainsi que sur les progrès réalisés dans la [préparation d'une nouvelle recommandation du Conseil de l'Europe](#) sur ce sujet. La situation et les besoins des femmes migrantes ont considérablement changé au cours des dernières décennies, avec notamment une proportion croissante de femmes migrant seules et des niveaux plus élevés de participation au marché du travail. Les politiques et la législation dans ce domaine ont également progressé au fil du temps, y compris l'élaboration de stratégies et de concepts tels que des politiques d'asile sensibles à la dimension de genre, la nécessité de prévenir et de combattre la violence fondée sur le genre, l'approche intégrée de l'égalité, les discriminations multiples et l'intersectionnalité.

Participantes et participants ciblé-e-s :

Décideurs/décideuses et responsables politiques de haut niveau des Etats membres du Conseil de l'Europe, observateurs et Etats non membres ; membres de la Commission pour l'égalité de genre ; membres du Comité des parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) ; membres du Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) ; représentant-e-s des institutions et organes compétents du Conseil de l'Europe ; groupes d'expert-e-s internationaux indépendants et organes de suivi des traités ; représentant-e-s d'autres organisations régionales et internationales ; parlements ; institutions nationales des droits humains et organismes de promotion de l'égalité ; ONG et représentant-e-s de la société civile, y compris les organisations de défense des droits des femmes ; universitaires ; représentant-e-s des médias.

Lieu et dates de la conférence

La conférence se tiendra à Berlin (Allemagne) les 11 et 12 mai 2021.